Image not found or type unknown

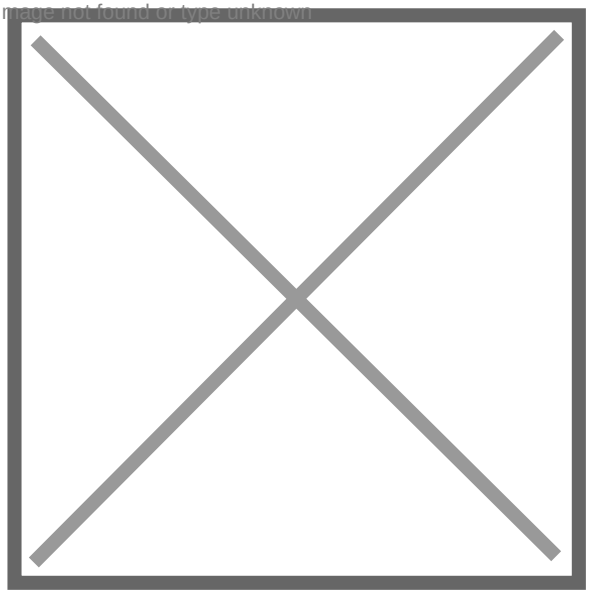

Droit de garde non appliqué

Par **myriam170**, le **28/04/2017** à **09:16**

Bonjour,
Mon conjoint a un droit d'hebergement fixé a 1/2 we et moitié des vacances scolaires. Nous avons fait signifier le jugement par huissier a son ex. Nous avons etablit un planning avec son ex, corrigée par elle, et refait au propre avec les modifications de chacun.
Tout se passait bien jusqu'au vacances de fevrier où nous n'avons pas pu avoir leur fille puisque madame ne voulait pas. Au derniere vacances, nous avons eu leur fille normalement et au week end correspondant a savoir le week end dernier, nous avons eu toutes les difficultées a ramener la petite a sa mère qui a decidé de l'avoir le we du 1er mai et donc n'en voulait pas le we dernier. Il a fallut que leur fille pleure a sa mère afin que cette dernière réagisse et accepte de prendre sa fille dont elle a la garde. Ce we elle ne veut pas nous la confier. Comment faire? Devons nous porter plaintes pour non presentation d enfant? mais nousne l'aurons pas pour autant. (Je precise que j'ai moi meme 4 enfants en 1/2 we chez leur pere et que nous avons organisé les we en fonction des 5 enfants afin qu'ils se côtoient et que nous soyons tous ensemble pendant les vacances, d'où le planning)
Merci de vos reponses, j'espère que j'ai ete pas trop brouillon)

Par **cocotte1003**, le **28/04/2017** à **10:43**

Bonjour, un accord amiable n'est valable que si les deux parties sont d'accord, ce qui semble ne plus être le cas. On revient donc au jugement strict. Si le jugement vous donne le week end du premier mai, n'hésitez pas à aller chercher l'enfant, avec témoin si possible, en cas de refus, vous devez poser plainte et ca toutes les fois qu'il y a un refus non justifié, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés